

gleterre) que les chaînes étaient préférables pour les pauvres. L'abus des chaînes est révoltant. On met des colliers de fer, des ceintures de fer, des fers aux pieds et aux mains. Dans une des grandes villes que je craindrais de nommer, les furieux sont contenus avec un collier de fer attaché à une chaîne longue d'un pied et demi, laquelle est scellée au milieu du plancher inférieur, et l'on m'a assuré que ce moyen était le plus sûr pour calmer la fureur. A Toulouse, dans une salle d'environ vingt lits, qui est sous les toits, on a suspendu aux murailles et au-dessus de chaque lit une chaîne qui porte une ceinture de fer; les aliénés, en montant dans leur lit, secouent ces chaînes qui vont les accabler pendant la nuit. Dans quelques maisons on distribue des nerfs de bœuf aux garçons de service; le trousseau de clefs est dans leurs mains un instrument de correction. Une bonne administration ferait supprimer les chaînes partout, comme elles le sont depuis long-temps dans les établissemens de Paris, et la France donne au monde civilisé l'exemple de plus de deux mille aliénés de tout âge, de tout sexe, de tout état, de tout caractère, dirigés, contenus et traités avec égard et bienveillance, sans coups et sans chaînes.

9° Les médecins ont fait de vaines réclamations dans toutes les villes; privés des premiers moyens de traitement, ils sont découragés, ne visitent les aliénés que lorsqu'il survient des maladies graves. Rarement les visite-t-on en vue de les guérir de leur folie, et il est quelques maisons où les serviteurs ordonnent les bains de surprise, la réclusion, etc. A Toulouse, de

temps immémorial, les médecins de l'*Hôtel-Dieu* visitaient tous les mois les indigens de l'Hôpital général; jamais ils n'allaient dans le quartier de force où les fous étaient enchaînés.

10° Les administrateurs, trompés par les préjugés si funestes au bien-être des insensés, effrayés par leur agitation, par leurs cris, et surtout par les craintes que les serviteurs intéressés ont soin d'inspirer, ne visitent que rarement les aliénés. La plupart des administrateurs, si charitables, si zélés pour les autres malades, regardent les fous comme atteints d'une maladie incurable, comme des êtres malfaisans pour lesquels ils croient avoir tout fait lorsqu'ils les ont mis hors d'état de nuire et qu'ils leur ont fait distribuer du pain et de l'eau pour les empêcher de mourir de faim.

Tant que les aliénés seront logés, soignés et traités comme ils le sont aujourd'hui dans les hospices, dans les dépôts de mendicité, dans les prisons, on ne peut espérer pour eux, ni un meilleur régime, ni plus de soins, ni plus d'égard, ni plus de bienveillance, ni une plus utile assistance de la part des médecins et des administrateurs.

Comment restituer à ces infortunés la part des soins qui leur sont dus par la charité publique? Comment satisfaire aux réclamations des administrations locales qui se plaignent de l'état d'abandon dans lequel gémissent les aliénés, et qui sollicitent les moyens d'améliorer leur sort? Comment répondre aux vœux du gouvernement?

Tout le monde est convaincu de l'inconvenance du



séjour des aliénés dans les prisons et dans les maisons de force, tout le monde sent la nécessité de les retirer de ces demeures du crime et de l'immoralité. Mais les opinions sont incertaines entre deux projets à adopter : laissera-t-on les aliénés dans les hospices, dans les dépôts de mendicité, en agrandissant, en améliorant les bâtimens qui leur sont consacrés ? ou bien construira-t-on des hôpitaux spéciaux pour eux ?

Ce qui précède me laisse peu de chose à dire contre le premier projet. En conservant les aliénés dans les hospices, dans les dépôts, on espère se servir de ce qui est déjà fait et utiliser d'anciens bâtimens qu'on accommodera pour leur usage : ce qui est déjà fait est mauvais, et les anciens bâtimens nuiront à ceux qu'on projette ; les uns et les autres manqueront de symétrie, de subdivisions nécessaires. Ils seront mal distribués, parce qu'il faudra les coordonner avec le reste des bâtimens déjà existans.

Les aliénés seront soumis au régime de l'hospice ou du dépôt de mendicité ; si on leur assigne un régime et un service particulier, il n'y aura plus d'ensemble ni d'unité dans l'établissement ; les deux services en souffriront. On n'aura pour les aliénés que de mauvais infirmiers ; car les meilleurs serviteurs préféreront le service plus facile, moins pénible, moins dangereux du reste de l'hospice ou du dépôt. Le service de santé sera fait avec moins de zèle ; car le médecin de l'hospice ou du dépôt aura trop à faire ; il négligera les aliénés dont le traitement offre moins de chance de guérison que celui des individus atteints de maladies aiguës. La portion

de l'établissement destinée aux aliénés deviendra un épouvantail ; elle servira de prison, de lieu de punition pour les habitans du reste de la maison, ce qui exercera une influence funeste à la guérison des aliénés qui seraient dans des conditions de curabilité. Les familles qui peuvent payer une pension placeront leurs parens avec plus de répugnance dans ces maisons, ce qui privera ces maisons d'une ressource importante. Les directeurs, les administrateurs, repoussés par les dégoûts et les dangers, porteront à ces infortunés moins d'intérêt qu'aux autres habitans. La division des aliénés n'attirera qu'une portion de la surveillance, n'obtiendra qu'une portion de zèle ; tandis qu'il faut, pour une maison d'aliénés, la surveillance et le zèle tout entier d'hommes très actifs.

Donc, en consacrant ainsi pour les aliénés des sections particulières dans les établissemens de charité, il en résultera des inconvéniens si graves que les vues bienfaisantes des administrations locales et du gouvernement en faveur de ces malheureux ne seront point remplies, les espérances des familles seront déçues.

D'où résulte la nécessité de créer des hôpitaux spéciaux. Et comment la France n'aurait-elle point des hôpitaux spéciaux pour l'aliénation mentale, elle qui possède dans les grandes villes des hôpitaux spéciaux pour les maladies des enfans, pour la gale, pour la maladie vénérienne, etc. ?

La nécessité de ces hôpitaux étant bien démontrée, il est deux autres questions à résoudre. Fondera-t-on des hôpitaux pour les aliénés curables et pour les in-



curables? Etablira-t-on un hôpital dans chaque département, ou bien n'y aura-t-il qu'un hôpital pour plusieurs départemens? J'ai déjà répondu à la première question, page 404. L'établissement d'un hôpital dans chaque département peut offrir quelques avantages; mais ces avantages ne peuvent prévaloir, mis en comparaison avec ceux que présente la formation d'un petit nombre d'hôpitaux.

1° La dépense sera énorme si l'on crée un hôpital par département; il faudra de grands frais pour acquérir le terrain, pour construire un aussi grand nombre d'édifices. Et qu'on n'espère point faire usage d'anciens bâtimens pour les adapter au service des aliénés; on manquerait le but qu'on se propose; c'est pour avoir voulu utiliser les constructions qui existaient à Charenton du temps des Frères de la Charité, que, malgré beaucoup de dépenses, on n'a fait de Charenton qu'un mauvais établissement, dont on ne pourra jamais rien faire de bon, à moins qu'on ne reconstruise à neuf; la même chose est arrivée à Mareville, etc.

En créant un hôpital par département, chaque hôpital devra être bâti pour un petit nombre d'aliénés, par exemple, pour trente, quarante, soixante, comme on veut le faire à Poitiers, comme le projette pour Albi le préfet du Tarn. Or, comment établir les divisions nécessaires dans un hôpital de trente ou soixante aliénés? Il faut un quartier pour les hommes et un quartier pour les femmes; chacun de ces quartiers est un véritable hôpital destiné à quinze ou trente individus; dans chaque quartier, il faudra des subdivisions pour les fu-

rieux en traitement, pour les furieux incurables, pour les mélancoliques calmes, pour les mélancoliques agités, pour les déments, pour les convalescens, pour les aliénés qui salissent; il faudra des promenoirs couverts, des ateliers, des réfectoires, une infirmerie, une salle de bains, etc. Ces subdivisions, indispensables aujourd'hui pour tout hospice d'aliénés bien ordonné, ne pourront se faire dans un asile destiné à un petit nombre d'individus; car il y aurait presque autant de subdivisions que d'habitans. Il faudra pour chacune de ces subdivisions au moins un serviteur; il y aura donc presque autant de serviteurs que de malades. Si l'on n'adopte pas la subdivision des bâtimens, on retombera dans le système actuel; on se contentera de séparer les furieux, et d'entasser pêle-mêle les autres aliénés, système contre lequel réclame hautement la raison et l'expérience de tous les pays où les aliénés ont excité quelques sentimens d'intérêt et de pitié.

2° En laissant les aliénés dans leur département, ils resteront toujours victimes des préjugés qui, dans beaucoup de provinces, font regarder ces malades comme incurables. Il existe presque partout l'opinion malheureuse, que les fous ne peuvent être contenus que par de sévères traitemens; il existe, dans la plupart des maisons où sont reçus les aliénés, des dénominations humiliantes, de vieilles habitudes, d'anciens usages qui leur sont funestes et que la routine et les préventions perpétueront. Il importe de soustraire ces malades à ces influences locales. Je voudrais qu'on donnât à ces établissemens un nom spécifique qui n'offrît à l'esprit au-



cune idée pénible; je voudrais qu'on les nommât *asile*, ou qu'on leur imposât un nom propre. Les habitations particulières ne s'appelleraient plus des loges, des cages, des cachots, mais bien des cellules, etc. Ceux qui savent combien les mots ont d'influence sur l'esprit des hommes, ne seront point étonnés que j'attache de l'importance à cette indication.

3° En multipliant les asiles, on les privera de cet intérêt qui s'attache aux grands établissemens; en leur donnant un caractère de grandeur, on en fera des monumens pour les départemens où ils seront construits; ils inspireront plus de confiance, ils attireront un plus grand nombre de pensionnaires.

4° Espère-t-on trouver dans chaque département des hommes assez instruits et en même temps assez dévoués pour se sacrifier aux soins, à la surveillance qu'exige un pareil établissement? Qu'on ne s'y trompe point, il est peu d'hommes capables qui veuillent vivre avec des aliénés; il est peu de médecins qui consentent à passer leur vie dans de pareils asiles, à moins que, par leur importance, ils n'offrent un aliment à l'amour-propre et à l'instruction.

5° Les médecins recommandables ne manquent point à notre patrie; mais tous peuvent-ils être à la tête des maisons de fous? Il faut une trempe d'esprit particulière pour cultiver avec fruit cette branche de l'art de guérir; il faut avoir beaucoup de temps à sa disposition, et faire, en quelque sorte, abnégation de soi-même. Un médecin qui jouit d'une grande réputation, qui par conséquent a une pratique nombreuse, se chargera-t-il

d'un petit hôpital qui prendra tout son temps, qui lui fera courir des dangers, et qui ne lui offrira que peu de chances de succès? En effet, celui qui veut être utile aux aliénés doit les visiter plusieurs fois le jour, et même pendant la nuit; il ne doit pas se contenter d'une visite faite le matin, comme cela se pratique dans les hôpitaux ordinaires. Quelles espérances de guérison soutiendront son courage? Chargé d'un hôpital de trente à soixante aliénés, dix à peine offriront quelques chances de guérison; sur ces dix, il en guérira cinq, en supposant même les succès les plus favorables. Au reste, ce petit nombre de guérisons ne doit point décourager lorsqu'on songe que, dans les asiles départementaux, la masse ne sera formée que d'individus incurables, et que le médecin ne devra compter que sur très peu de cas favorables.

Si l'on multiplie les asiles, ils seront dédaignés par les serviteurs, par les malades, par leurs parens, par les médecins, par les hommes capables de les administrer.

En formant de grands établissemens, en les plaçant et les distribuant convenablement, on obtiendra des résultats utiles pour ceux qui seront reçus; économiques pour l'administration. Les gens riches seront dans les premiers temps envoyés au loin pour les soustraire aux regards de leurs concitoyens; mais les personnes d'une fortune médiocre, les incurables riches seront placés dans ces asiles dont les dépenses seront bientôt couvertes par le prix des pensions: c'est ce qui arrivait autrefois, particulièrement dans le nord de la France, aux maisons d'aliénés d'Armentières, de Saint-Vincent,



de Lille, de Mareville, de Saint-Maurice, etc. C'est ce qui arrive aujourd'hui à Avignon, à Saint-Mein, à Charonton et à la maison des fous de Bordeaux. Ces établissemens se suffisent à eux-mêmes.

Cette circonscription des maisons d'aliénés ne sera point une nouveauté : avant la paix de 1814, Mareville recevait les aliénés de vingt-trois départemens; Armentières et Lille reçoivent les aliénés des départemens de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord. Les trois établissemens de Paris reçoivent des aliénés de tous les points de la France; Bordeaux, Lyon et Avignon admettent les fous de plusieurs départemens circonvoisins. Les administrateurs et les parens des aliénés se louent des soins donnés à leurs malades dans ces hôpitaux spéciaux quoique éloignés, bien plus que de la manière dont ces mêmes malades sont traités et soignés dans les dépôts et dans les hospices de leur département. En effet, les établissemens de Paris, de Lille, de Nancy, d'Avignon, etc., qui reçoivent des aliénés de plusieurs départemens, ne sont-ils pas mieux tenus que les portions d'hospices, que les maisons de force, que les prisons de Caen, de Toulouse, de Nantes, de Limoges, de Dijon, d'Orléans, de Rouen, etc.? L'intérêt du département où sont les hôpitaux spéciaux doit porter l'administration locale à les mieux surveiller, afin d'attirer la confiance.

De tout ce qui précède, on doit conclure qu'il faut des asiles spéciaux pour les aliénés, et qu'il est préférable d'en avoir un petit nombre que d'établir une maison dans chaque département.

Le plan d'un hospice d'aliénés n'est point une chose indifférente et qu'on doive abandonner aux seuls architectes ; le but d'un hôpital ordinaire est de rendre plus faciles et plus économiques les soins donnés aux indigens malades. Un hôpital d'aliénés est un instrument de guérison. Depuis plus de dix ans, je réfléchis sur cet objet; j'ai visité tous les hôpitaux de France; je me suis procuré les plans de plusieurs hôpitaux étrangers; j'ai fait des observations pratiques dans mon propre établissement et dans l'hospice de la Salpêtrière : j'ai lieu de croire que les avantages et les inconvéniens des établissemens d'aliénés n'ont point échappé à mon attention. Voici le résultat de mes réflexions à cet égard.

Les asiles doivent être bâtis hors des villes; il y aura économie et pour les frais des premiers établissemens et pour leur entretien, les objets de consommation n'ayant pas d'octroi à payer. On fera choix d'un grand terrain exposé au levant, un peu élevé, dont le sol soit à l'abri de l'humidité, et néanmoins pourvu d'eau vive et abondante.

Les constructions présenteront un bâtiment central pour les services généraux, pour le logement des officiers; ce bâtiment aura un premier étage. Sur les deux côtés de ce bâtiment central, et perpendiculairement à ses lignes, seront construites des masses isolées pour loger les aliénés, les hommes à droite, les femmes à gauche; ces masses isolées seront assez nombreuses pour classer tous les malades d'après le caractère et la période de leur maladie; ces masses seront quadrilatères ayant intérieurement une cour entourée d'une galerie